



TOTAL TESTING SERVICE

DECLARATION DE CONFORMITE

Lors d'une déclaration de conformité à une spécification ou norme, TTS est amené à utiliser des règles de décision qui tiennent en compte le niveau du risque pour répondre aux exigences de l'ISO/ICE 17025 et aux exigences des organismes accréditeurs. La définition claire des règles de décision à appliquer est parmi ces exigences sauf si les règlements ou les documents la spécifie.

a. Documents de références :

ILAC G-08 : Guidelines on Decision Rules and Statements of Conformity

b. Définitions :

Incertitude de mesure - est un paramètre associé au résultat d'un mesurage, qui caractérise la dispersion des valeurs qui pourraient raisonnablement être attribuées au résultat d'un mesurage.

Déclaration de conformité - Une déclaration ou une expression qui identifie clairement la conformité ou la non-conformité à une spécification ou à une norme (par exemple, Conforme / non conforme).

Règle de décision - Règle qui décrit clairement comment l'incertitude de mesure est prise en compte lors de la déclaration de conformité à une exigence d'une spécification ou d'une norme.

c. Règles de décision :

Les règles décision comme définit ci-dessus décrivent comment l'incertitude est prise en compte lorsqu'une déclaration de conformité est à apporter au résultat d'essai ou étalonnage. TTS appliquera les règles de décision mentionnées ci-dessous sauf si le client demande une autre alternative qui pourra alors être discutée lors du contrat.

Une règle de décision n'est requise que lorsqu'une déclaration de conformité est rapportée avec une valeur mesurée. Si le client réalise l'essai ou l'étalonnage pour sa propre information et ne demande pas une déclaration de conformité, alors aucune règle de décision n'est requise et la valeur mesurée sera affichée dans le rapport d'essai ou d'étalonnage. La valeur de l'incertitude de mesure associée au résultat obtenu peut être affichée sur une simple demande. Il est à noter que dans certain cas, pour certaines méthodes d'essais et vu leur nature, les incertitudes de mesure ne sont pas disponibles et ne peuvent pas être fournis.



TOTAL TESTING SERVICE

1	Lorsqu'une déclaration de conformité est requise par rapport à une spécification ou à une norme, et que ces deux dernières indiquent comment prendre en compte l'incertitude de mesure, alors le résultat de l'essai et la déclaration de conformité seront rapportés conformément aux exigences de la spécification ou de la norme choisie.
2	Pour les méthodes d'essai où une évaluation subjective d'une propriété est faite et basée sur les conditions de l'essai qui sont conformes aux critères spécifiés dans la méthode d'essai, une règle de décision d'acceptation simple est alors utilisée.
3	Pour la déclaration de conformité des essais toxicologiques, s'il n'y a aucune spécification ou une norme ou une exigence du client, alors la règle de décision par simple acceptation (risque partagée) du guide ISO/ICE 98/4 est appliquée (sans considération ni du niveau de confiance ni de la mesure de l'incertitude. L'évaluation de la conformité/non-conformité est fondée sur le fait que le résultat d'essai se situe uniquement dans la limite spécifiée ou non).
4	Pour les essais microbiologiques, une bande de garde par acceptation réduite est attribuée à la limite de tolérance ou l'intervalle de tolérance. Ainsi, en tenant compte de la valeur d'incertitude élargie un niveau de confiance de 95 %, un résultat est jugé non conforme si la probabilité de faux rejet est inférieure à 2.5%
5	Pour les autres essais chimiques, physiques et de flamme, une bande de garde par acceptation élargie est attribuée à la limite de tolérance ou l'intervalle de tolérance. En tenant compte de la valeur d'incertitude élargie un niveau de confiance de 95 %, un résultat est jugé conforme si la probabilité de fausse acceptation est inférieure à 2.5%
6	<p>Pour l'étalonnage deux types de règles de décision sont possible :</p> <p>✓ Binaire avec bande de garde (W) : La bande de garde (W) est prise égale à l'incertitude élargie U</p> <p>Les déclarations de conformité sont établies comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none">- Conforme : acceptation basée sur la bande de garde Le résultat de mesure est dans des limites d'acceptation.- Non Conforme : Un rejet basé sur les bandes de garde, Le résultat de mesure est en dehors des limites d'acceptation. <p>Dans ce cas Le risque d'une fausse acceptation est 2,5 %.</p> <p>Binaire avec simple acceptation (w=0)</p> <p>Les déclarations de conformité sont établies comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none">- Conforme : La valeur mesurée est dans les limites d'acceptation,- Non Conforme : La valeur mesurée est en dehors les limites d'acceptation, <p>Dans ce cas Le risque d'une fausse acceptation est 50 %.</p>

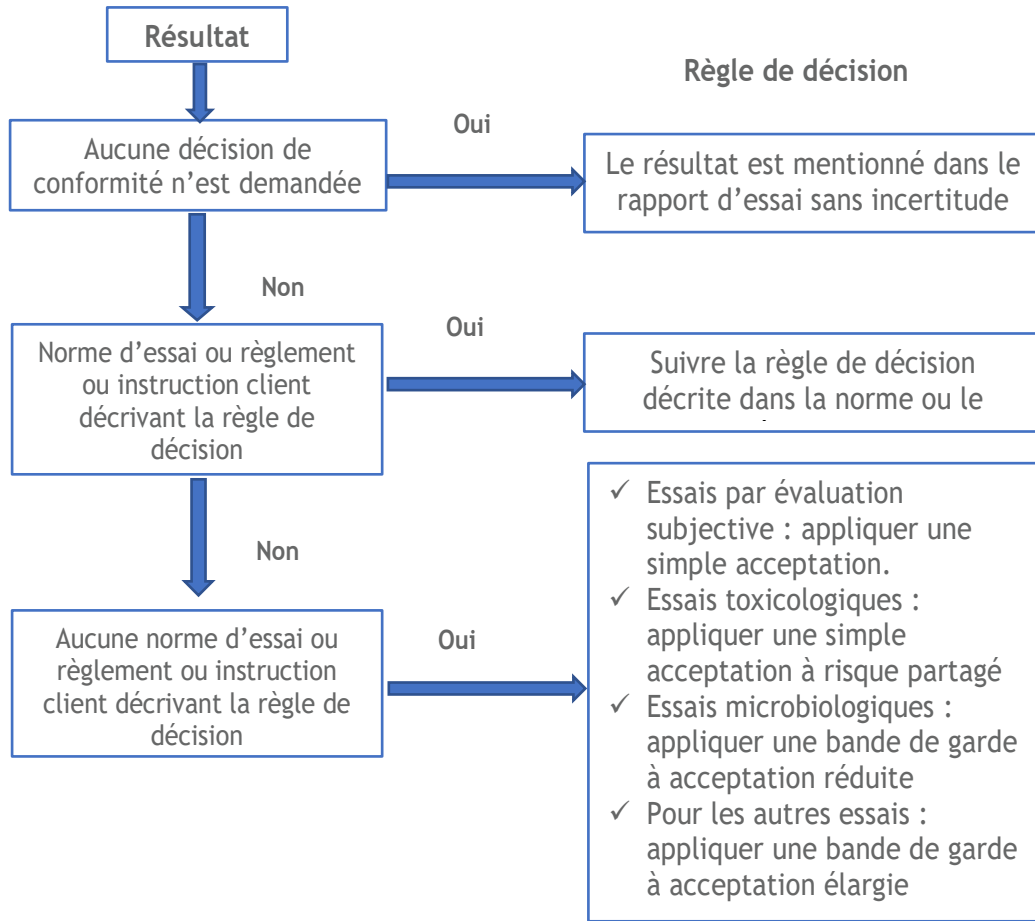


Figure : Organigramme de sélection de la règle de décision de conformité